

Résolution présentée par la délégation de la

République d'Haïti

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne L'accueil des réfugiés climatiques

L'Assemblée Générale,

Constatant une nette augmentation du nombre de migrants climatiques, en 1998, c'est 25 millions de réfugiés climatiques et en 2050, on estime qu'il y en aura 250 millions, qui sont, pour la plupart, refusés à l'entrée de beaucoup de pays, ce qui entraîne une surpopulation dans les villes haïtiennes,

Indignée par le comportement de certains pays face à une migration en pleine essor, par les moyens déployés pour les empêcher d'entrer sur le territoire au lieu d'essayer de trouver une solution,

Consciente que chaque pays est libre de contrôler l'accès des migrants à leur pays, de renvoyer ceux qui y pénètrent illégalement dans leurs pays d'origine,

Rappelant que de nombreux pays aujourd'hui prospères ont été construits par des vagues de migrants,

Convaincue que si les pays limitent l'accès des migrants tout en acceptant un certain nombre par an, cela entraînera une réduction de la surpopulation des grandes villes pauvres, ce qui diminuera un peu la pauvreté donc la population pourra plus facilement vivre dans son pays,

Décide d'inviter les pays du monde entier à mettre en place une stratégie de placement des migrants climatiques ;

- de promouvoir une obligation de mettre en place un certain nombre de migrants climatiques par pays développés en fonction de sa population et de sa surface.

Le texte français fait foi